

Avril 2024

n°307

**Compte-rendu
de la réunion du
7 mars 2024**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Joël SEON (Adjoint)
- Murielle BEYNEL (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Damien GIANDOLINI

Excusés :

- Cyril VILLARD
- Sandra PADEL

❖ **Subvention à la paroisse de Grammond**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 400.00 € à la paroisse de Grammond, en raison des frais d'électricité 2023 qui s'élèvent à hauteur de 761.49 € à fin octobre. Les salles de la paroisse sont en effet utilisées par différentes associations de la commune.

❖ **Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal décide le recrutement de deux agents contractuels au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour une durée hebdomadaire de 21 heures, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 7 mars 2024 au 14 juillet 2024 inclus.

❖ **Création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)**

Dans le cadre de la loi APER, visant à accélérer et simplifier les projets d'implantations terrestres d'énergies renouvelables, le Conseil Municipal décide d'identifier les zones d'accélération sur la commune de Grammond comme suit :

- Solaire thermique** : sur la totalité de la commune, hors terrains agricoles
- Solaire photovoltaïque** : sur la totalité de la commune, hors terrains agricoles
- Géothermie** : sur la totalité de la commune

Monsieur le Maire précise que le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas l'autorisation de l'installation, celle-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables, et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

❖ **Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de renouvellement d'adhésion au contrat groupe d'assurance des agents titulaires souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 4 ans.

❖ **Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Mixte Des Eaux Des Monts du Lyonnais (SIEMLY) pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'une intégration de la commune au SIEMLY. Par cette convention, le SIEMLY s'engage à faire un état des lieux du service de l'eau de la commune, déterminer et estimer le coût des travaux à réaliser pour amener ce service à un niveau sensiblement identique à celui constaté sur le périmètre du SIEMLY, déterminer le meilleur mode de fonctionnement pour assurer la distribution d'eau potable aux abonnés et sécuriser son alimentation. Cette étude sera confiée au Cabinet SAFEGE sous la maîtrise d'ouvrage du SIEMLY. Le coût estimatif de cette étude s'élève à 26 480.00 € H.T. hors subventions.

❖ **Points sur le personnel communal**

-Une adjointe territoriale d'animation assurera le remplacement de la directrice du Péri-scolaire lors de son congés maternité, avec l'aide d'une adjointe au Maire.

-Un instituteur de l'école partira à la retraite en septembre 2024.

-Le conseil municipal a décidé de ne pas verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux.

❖ Bilan des participations aux commissions CCMDL

❖ Questions diverses

▪ Eclairage devant le gymnase : Suite à la demande de l'EPI concernant le maintien de l'éclairage public devant le gymnase entre 21h00 et 22h00, la commune a décidé de ne pas modifier les horaires de l'extinction de l'éclairage public, mais va demander un devis pour la mise en place d'un projecteur LED extérieur.

▪ Conseil de développement : Le conseil de développement des Monts du Lyonnais est un collectif de citoyens bénévoles qui mène des réflexions autour de toute question ou problématique locale en lien avec l'avenir et le devenir du territoire des Monts du Lyonnais.

Dans le cadre du renouvellement de ses membres, le mode de désignation d'une partie de ceux-ci par tirage au sort est reconduit.

-Un tirage au sort de 10 hommes et 10 femmes par commune de la CCMDL est en cours, soit un total de 640 personnes. Le tirage au sort des personnes de la commune de Grammond a eu lieu le 2 avril 2024.

-Une période de six semaines avec temps d'information permettra à chacune de ces personnes d'indiquer leur souhait de rejoindre ou non le Conseil de Développement.

-Enfin un 2^{ème} tirage au sort sera organisé à l'échelle de la CCMDL pour retenir 16 personnes. Celui-ci est prévu en juin 2024.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

❖ **Facebook** : www.facebook.com/Grammond42.Commune

- ✓ **Recensement militaire** : Les jeunes gens et jeunes filles nés en **mars 2008**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Panneau Pocket** : La commune de Grammond s'est dotée d'un nouvel outil de communication pour informer la population de toutes les actualités de la commune. Il s'agit de l'application « Panneau Pocket » à télécharger. Vous pourrez y retrouver toutes les actions, évènements, manifestations de la commune.
- ✓ **Arrivées et départs de la commune** : Les nouveaux arrivants de la commune, ainsi que les personnes qui déménagent sur la commune ou sur une autre commune, sont priées de bien vouloir se présenter en Mairie afin de nous en informer et nous communiquer leur index de compteur d'eau à leur arrivée ou départ.
- ✓ **Urbanisme** : Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux** : Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Bus France Services** : Les prochaines permanences, Place de l'Eglise, auront lieu les jeudis **16 mai et 13 juin de 9h00 à 12h00**.
- ✓ **Mairie** : La mairie de Grammond sera fermée le vendredi 10 mai.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.